



Auto entrepreneur retraité et mutuelle obligatoire

Par **jodelariege**, le **26/02/2016** à **20:32**

bonsoir rnje suis retraitée de la fonction publique et je souhaite m'inscrire en tant qu'auto entrepreneur en activité secondaire donc;lors de cette inscription on me demande de souscrire à une mutuelle conventionnée par le RSI.Or je suis déjà à une mutuelle de la fonction publique que je ne veux quitter à aucun prix surtout avec le risque que mon activité soit peu ou pas du tout rentable.j'ai lu" que ceux pour qui l'entreprise constitue une activité accessoire ont en général une mutuelle en tant que salarié,étudiant,**retraité**et n'ont donc pas à souscrire à une nouvelle mutuelle"rnquelqu'un a t il un texte qui confirme ceci?rnje vous remercie vivement pour vos réponses

Par **SJ4**, le **26/02/2016** à **21:45**

vous devez choisir l'organisme qui va gérer vos remboursements maladie si un jour vos revenus d'ae deviennent supérieurs à votre retraite. ces organismes ont souvent mutuelle dans leur nom, mais en ce qui vous concerne, ne sont pas une mutuelle.

Par **jodelariege**, le **26/02/2016** à **22:02**

bonsoir je vous remercie beaucoup d'avoir lu ma demande,heureusement pour moi mes revenus d'AE ne seront jamais supérieurs à ma retraite, ce ne sont que des revenus de compléments pour une activité "d'occupation " dirons nous .rnj'ai un papier où il est

indiqué:"rn1-choisir librement un organisme partenaire compétent qui sera chargé de votre régime obligatoire de sécurité sociale d'assurance maladie ,maternité(bon à 61ans)de rembourser vos frais médicaux"et"rn2-vous trouverez au verso la liste des organismes conventionnés pour le département de votre domicile personnel qui sera le partenaire social entre vous et le RSI...." et au verso la liste de 8 mutuelles du coin ; ce sont bien des mutuellesrnje rajoute que je suis retraitée avec une couverture sociale complète SS et mutuelle de qualité ,je n'ai pas envie de payer une autre mutuelle pour gagner 4 sous ,avouez que cela n'est pas logique.je suis donc retraitée de la fonction publique j'ai déjà une couverture maladie et une bonne mutuelle ,pourquoi en rajouter? je pense que mon cas est différent de celui d'un auto entrepreneur à temps plein ,jeune ...

Par **SJ4**, le **26/02/2016 à 22:08**

les organismes conventionnés sont le plus souvent des mutuelles. ce que vous devez choisir, c'est un organisme conventionné, pas une mutuelle qui va remplacer votre mutuelle actuelle, que vous allez donc garder.

Par **jodelariege**, le **26/02/2016 à 22:32**

ok je comprends un peu mieux mais est ce que cela est gratuit ou payant?rnexcusez moi d'insister mais si vous lisez mon numéro 1 ci dessus on voit qu'il est bien écrit"...rembourser vos frais médicaux..." or je suis déjà remboursée de mes frais médicaux par Solsantis et ma mutuelle MMJ.en tant que retraitée n'ai je pas déjà toute couverture médicale SS et mutuelle?rnde plus sur un blog d'auto entrepreneur on dit que "si vous etes auto entrepreneur salarié,étudiant et retraité vous restez pour votre couverture maladie affilié au régime générale de sécurité sociale.c'est donc toujours la sécurité sociale qui vous verse vos remboursements santé.en somme vous ne verrez pas de différence sur vos remboursements avant et après la création de votre activité" rnc'est le meme discours que pour la mutuellernen gros :je suis retraitée avec déjà une couverture SS et une mutuelle ,je les conserve après ma création d'entreprise....

Par **SJ4**, le **26/02/2016 à 22:51**

l'organisme que vous devez choisir remplacera Solsantis si un jour les revenus d'ae dépasse ceux de la retraite.rnpas d'impact pour mmj.rnque ce soit ce nouveau organisme ou solsantis, vous toucherez la même somme, gratuitement, selon les règles habituelles de remboursement de frais maladie par la sécu.

Par **jodelariege**, le **26/02/2016 à 23:24**

et tant que mes revenus d' AE ne dépassent pas ceux de ma retraite , solsantis rembourse mes frais de maladie mais je suis quand meme obligée de m'inscrire sur une mutuelle indiquée

au cas où finalement? rnje garde Solsantis + la mutuelle indiquée par la CMA mais solsantis gère ma couverture sociale tant que je ne gagne pas plus que ma retraite? ai je bien compris? rnje vous remercie beaucoup pour votre attention et votre patience car c'est nouveau pour moi et cela me stresse plus que mon activité secondaire en AE